

Règlement de participation du Prix d'innovation Vaud OEnotourisme

Quel objectif ?

Encourager l'innovation dans l'oenotourisme, tout particulièrement l'innovation des produits et des services.

Qui peut participer ?

Tous les prestataires / acteurs / sociétés ayant leur siège dans le canton de Vaud proposant et exécutant des services œnotouristiques sur sol vaudois.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Organisateur ?

L'Association Vaud OEnotourisme.

Comment participer ?

Soumettre le projet auprès de l'Association Vaud OEnotourisme via le site Internet www.vaud-oenotourisme.ch, en remplissant les champs et critères de sélection mentionnés jusqu'au 31 octobre 2020 au plus tard.

Prix doté : CHF 20'000.-

Lauréat : Un seul projet sera récompensé.

Critères de sélections

- Caractère innovateur et créatif
- Intention de réalisation / concrétisation
- Impact/bénéfice (le projet doit être bénéfique au rayonnement du canton de Vaud)
- Potentiel commercial

Comité de sélection

Le comité est composé de membres actifs de l'Association Vaud OEnotourisme, représentant les domaines de la viticulture, de l'hôtellerie et du tourisme.

AVOE ASSOCIATION VAUD OENOTOURISME

Processus d'évaluation

Tous les projets soumis font l'objet d'une pré-validation par les membres du Comité de sélection.

Les candidats sélectionnés par le Comité sont invités pour une présentation de leur projet.

Le comité choisit les projets selon les critères d'évaluation prédéfinis.

Calendrier

- Publication du concours via une newsletter aux certifiés et un communiqué de presse : mi-août 2020
- Dépôt des projets sur le site Internet www.vaud-oenotourisme.ch : jusqu'au 31 octobre 2020
- Présélection des projets : novembre 2020
- Présentation des projets sélectionnés : novembre 2020
- Communication du / de la lauréat(e) : décembre 2020

Conditions de participation

Ces conditions et étapes figurent sur la page du concours on-line pour les soumissions de candidatures

- a. La date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2020.
- b. Les informations seront utilisées pour l'évaluation du jury et traitées de manière confidentielle.
- c. Les informations figurant au point 2. Description du projet ainsi que les photos (point 7. Envoi de fichiers) seront publiées en cas d'attribution du prix.
- d. (à cocher) **J'accepte le Règlement de participation du Prix d'innovation Vaud OEnotourisme** (avec lien sur le règlement)
- e. Soumettre la candidature (*Button*)

Recours

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des décisions du jury.

Association Vaud OEnotourisme

Andreas Banholzer
Président

Gilles Meystre
Vice-Président

Lausanne, le 12 août 2020.